



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 15 décembre 2021

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Membres en exercice : 23 Nombre de Membres Présents : 23

Date de la Convocation : 8 décembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un le quinze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs EGAULT Gervais, BACUS Marc, CRAVEC Sylvie, PARZY Guy, LEGENDRE Karine, RENAUD Éric, ZEGGANE Émilie, PENNEC Maurice, GANNAT Dominique, COLAS Dominique, ROLLAND Daniel, HAMANT Catherine, ALLAIN Mickaël, COGNEAU Emmanuel, ESNAULT Régis, LE MORVAN Céline, MULÉ Bernard, MICHEL André, ROLLAND Catherine.

Pouvoirs : Dany PAGE donne pouvoir à Marc BACUS

Marie-Paule RICHARD donne pouvoir à Dominique COLAS

Sabine CRAIGNOU donne pouvoir à Gervais ÉGAULT

Marie-Christine LACROIX-ZUINGHEDAU donne pouvoir à Éric RENAUD

Excusé : Néant

Secrétaire de séance : Emmanuel COGNEAU

Ordre du jour :

- 1 – Tarifs 2022
- 2 – Réfection des vestiaires-tribunes du Stade
- 3 – Vente de terrain
- 4 – Dépôt permis de construire au Camping
- 5 – Personnel communal : création et vacance de postes
- 6 – Convention territoriale globale LTC / CAF
- 7 – Changement d'adresse
- 8 - Questions diverses

Le Maire ouvre la séance

Questions diverses :

- Commissions municipales
- Tarif Mobil home COS LP/FT
- Convention publicité minibus USPL
- Décision Modificative n° 1 / budget Camping
- Informations du Maire sur ses délégations

Délibération n° 2021-12-15-01

TARIFS 2022

Marc BACUS, adjoint aux finances, présente la révision des tarifs 2022. Habituellement la révision est basée sur l'IPCH, celui-ci est de 3,4 % en novembre, il était de 3,2 % en octobre.

La commission des Finances a proposé de limiter l'augmentation à 2 %, certains tarifs remaniés en 2021 restent stables.

L'augmentation de 10 % des tarifs de la garderie est dû à la hausse des coûts de fonctionnement suite à pérennisation de l'accueil sur 2 sites.

Le CIDS sera dissous en 2022, les services seront repris par la commune de Louannec, il est proposé d'aligner les tarifs sur ceux du Centre de Loisirs.

Pour les activités jeunes durant les vacances (Cap sports, Cap ado, ...), il est proposé un tarif par point pour ajuster le tarif au coût de l'activité.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs 2022 comme suit :

RESTAURANT SCOLAIRE :

Quotient Familial	Repas élève	Montants
QF < 535 €	de Louannec	1.00 €
	hors Louannec	1.00 €
536 € < QF < 699 €	de Louannec	2.01 €
	hors Louannec	2.91 €
700 € < QF < 999 €	de Louannec	3.11 €
	hors Louannec	4.60 €
1 000 € < QF < 1 399 €	de Louannec	3.36 €
	hors Louannec	4.97 €
1 400 € < QF < 1 799 €	de Louannec	3.48 €
	hors Louannec	5.16 €
QF > à 1 800 €	de Louannec	3.79 €
	hors Louannec	5.62 €
Repas professeur ou parent		5.92 €

GARDERIE :

Elèves de Louannec		
QF < à 370 €/mois	1er quart d'heure	0.61 €
	quart d'heure suivant	0.13 €
371 € < QF < 535 €	1er quart d'heure	0.65 €
	quart d'heure suivant	0.14 €
536 € < QF < 699 €	1er quart d'heure	0.70 €
	quart d'heure suivant	0.15 €
700 € < QF < 999 €	1er quart d'heure	0.99 €
	quart d'heure suivant	0.18 €
1 000 € < QF < 1 399 €	1er quart d'heure	0.99 €
	quart d'heure suivant	0.20 €
1 400 € < QF < 1 799 €	1er quart d'heure	1.08 €
	quart d'heure suivant	0.22 €
QF > à 1 800 €	1er quart d'heure	1.18 €
	quart d'heure suivant	0.24 €
Elèves extérieurs à Louannec		
QF < à 370 €/mois	1er quart d'heure	0.96 €
	quart d'heure suivant	0.19 €
371 € < QF < 535 €	1er quart d'heure	1.04 €
	quart d'heure suivant	0.21 €
536 € < QF < 699 €	1er quart d'heure	1.12 €
	quart d'heure suivant	0.22 €
700 € < QF < 999 €	1er quart d'heure	1.45 €
	quart d'heure suivant	0.29 €
1 000 € < QF < 1 399 €	1er quart d'heure	1.59 €
	quart d'heure suivant	0.32 €
1 400 € < QF < 1 799 €	1er quart d'heure	1.73 €
	quart d'heure suivant	0.35 €
QF > à 1 800 €	1er quart d'heure	1.89 €
	quart d'heure suivant	0.38 €

Centre de Loisirs et CIDS :

QF < à 370 €/mois	Journée	4.70 €
	1/2 journée avec repas CDL ou CIDS	4.10 €
	1/2 journée sans repas CDL ou CIDS	2.60 €
	Semaine	20.00 €
371 € < QF < 535 €	Journée	8.00 €
	1/2 journée avec repas CDL ou CIDS	6.65 €
	1/2 journée sans repas CDL ou CIDS	3.90 €
	Semaine	35.20 €
536 € < QF < 699 €	Journée	11.00 €
	1/2 journée avec repas CDL ou CIDS	8.75 €
	1/2 journée sans repas CDL ou CIDS	4.70 €
	Semaine	48.40 €

700 € < QF < 999 €	Journée	13.90 €
	1/2 journée avec repas CDL ou CIDS	10.75 €
	1/2 journée sans repas CDL ou CIDS	5.70 €
	Semaine	62.60 €
1 000 € < QF < 1 299 €	Journée	15.00 €
	1/2 journée avec repas CDL ou CIDS	12.50 €
	1/2 journée sans repas CDL ou CIDS	7.60 €
	Semaine	71.30 €
QF > à 1 300 €	Journée	16.00 €
	1/2 journée avec repas CDL ou CIDS	14.00 €
	1/2 journée sans repas CDL ou CIDS	11.00 €
	Semaine	76.00 €
Extérieurs	Journée	31.70 €
	1/2 journée avec repas CDL ou CIDS	22.60 €
	1/2 journée sans repas CDL ou CIDS	15.50 €
	Semaine	155.40 €

Nouveau 2022 : Tarifs du Point Jeunes pour les Activités

QUOTIENT FAMILIAL CAF	1 POINT
≤ à 370 €	0.60 €
de 371 à 535 €	0.75 €
de 536 à 699 €	0.85 €
de 700 à 999 €	1.00 €
de 1 000 à 1399 €	1.30 €
de 1 400 à 1 799 €	1.50 €
≥ à 1 800 €	1.80 €

TAP - Temps d'Activité Périscolaire

tarif normal	11.00 €
tarif réduit (QF)	5.50 €
LUOTHEQUE MUNICIPALE (participation annuelle)	20.60 €
TARIF ESPACE JEUNES	5.10 €
PIEGE A FRELONS	4.00 €

LOCATION PODIUM

Caution Podium	1 530.00 €
Location	153.00 €
Transport (par heure)	61.20 €

REMBLAIS

Dépôt en zone de remblais : le m ³	15.30 €
---	---------

HIVERNAGE AU LEN & MOUILLAGES A NANTOUAR		
LEN - Hivernage à partir du 15/09	Sur chaîne mère	122.40 €
Mouillage à Nantouar		122.40 €

REGIE COMMUNAL		
TRAVAUX EN REGIE	agent catégorie B	28.50 €
	agent catégorie C	25.50 €
	contractuel catégorie C	21.40 €
Tarif horaire	pour tiers ou hors commune	35.70 €
	Tarif intervention EHPAD	26.00 €
	Location Horaire du Matériel pour Collectivité	35.70 €

DROIT DE PLACE (Marché) - Le mètre linéaire ponctuel	0.80 €
Le mètre linéaire - abonnement 1 mois	2.80 €
Le mètre linéaire - abonnement 1 trimestre	8.30 €
Le mètre linéaire - abonnement 1 an	31.60 €

<u>CIMETIERE</u>		
Vente Caveaux		
Vente Caveautin (Cav'Urne ~½ caveau)		302.90 €
Vente Caveau 2 cases		1 050.60 €
Vente Caveau 3 cases		1 500.40 €
Prestations		
Creusement de fosse	Creusement normal	102.00 €
	Surcreusement	133.60 €
Ouverture	Caveau	60.10 €
	Caveautin	29.50 €
	Case Colombarium	21.40 €
Inhumation-Exhumation		59.10 €
Plaque granit à graver pour "jardin du souvenir"		31.60 €
Locations-Concession		
Location Colombarium 1 case (3 urnes)	5 ans	242.70 €
	10 ans	485.50 €
	15 ans	636.40 €
	20 ans	788.40 €
	30 ans	1 092.40 €
Concession 2m ² (Caveaux)	15 ans	72.40 €
	20 ans	92.80 €
	30 ans	133.60 €
	50 ans	206.00 €

Concession 1m ² (Caveautins)	15 ans	35.70 €
	20 ans	45.90 €
	30 ans	67.30 €
	50 ans	103.00 €

LOCATION SALLE DES SPORTS - LE CARPONT		
Jeton d'accès		12.40 €
Yoga	1 heure	4.60 €
Gymnastique	1 heure	8.90 €
Tennis de Table	1 heure	8.90 €
Salle Omnisports	1 heure	8.90 €
Jeton lumière (*)	½ heure	1.10 €

PHOTOCOPIE et NUMERISATION (l'unité)	0.30 €
---	---------------

SALLE DES FÊTES – LE FOYER :

Arrhes :	20 % du montant de la location	
Facturation vaisselle cassée ou non restituée	Verre à pied (vin-eau) - Flûte à champagne	2.30 €
	Tasse à café	9.80 €
	Assiette plate 27cm	18.30 €
	Assiette plate 24cm - Assiette creuse 21cm	13.60 €
	Assiette à dessert 20cm	13.10 €
	Fourchette	2.60 €
	Couteau	5.00 €
	Cuillère	2.40 €
	Petite cuillère	1.80 €
	Couteau à poisson - Fourchette à poisson	3.10 €
	Louche	13.80 €
	Légumier 24cm	16.00 €
	Soupière 24cm	23.90 €
	Plat ovale	13.10 €
	Corbeille à pain en inox	8.10 €
	Ménagère sel et poivre	11.10 €
	Ramequin 10cm	2.30 €
	Ramequin 8,5cm	1.50 €
	Verseuse	34.70 €
	Plateau	13.10 €

TARIFS DES SALLES DES FETES -LE FOYER	Salle 1	Salle 2	Salles 1+2	Salle 3	Salle 4	Cuisine +vaisselle	Scène et équipement	Sonorisation mobile
		cuisine + vaisselle	cuisine + vaisselle					
Du Lundi au Vendredi								
Location durée courte (2 heures)	92.00 €	64.00 €	117.00 €	5.40 €	5.40 €			
Association de Louannec sans manifestation payante	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit		
Association de Louannec	137.50 €	96.50 €	176.00 €	Gratuit	Gratuit	37.00 €	100.00 €	20.00 €
Professionnel sans entrée ou repas payant (ex: Banques, Groupama,...)	398.00 €	278.00 €	508.00 €	26.00 €	26.00 €	100.00 €	265.00 €	53.00 €
Particulier de Louannec	275.00 €	193.00 €	352.00 €	18.00 €	18.00 €	74.00 €	184.00 €	37.00 €
Professionnel de Louannec avec entrée ou repas payant (ex: avec traiteur)	459.00 €	321.00 €	587.00 €	30.00 €	30.00 €	123.00 €	306.00 €	61.00 €
Particulier et association extérieur	398.00 €	278.00 €	508.00 €	26.00 €	26.00 €	107.00 €	265.00 €	53.00 €
Professionnel extérieur à Louannec avec entrée ou repas payant	551.00 €	385.00 €	704.00 €	36.00 €	36.00 €	147.00 €	367.00 €	74.00 €
Samedi et Dimanche								
Association de Louannec : 1ère location	137.50 €	96.50 €	176.00 €	Gratuit	Gratuit	37.00 €	100.00 €	20.00 €
Association de Louannec : location suivante	357.50 €	250.90 €	457.60 €	23.40 €	23.40 €	96.20 €	239.20 €	48.10 €
Professionnel sans entrée ou repas payant (ex: Banques, Groupama,...)	517.00 €	361.00 €	660.00 €	34.00 €	34.00 €	130.00 €	345.00 €	69.00 €
Particulier de Louannec	358.00 €	251.00 €	458.00 €	23.00 €	23.00 €	96.00 €	239.00 €	48.00 €
Professionnel de Louannec avec entrée ou repas payant (ex: avec traiteur)	597.00 €	417.00 €	763.00 €	39.00 €	39.00 €	160.00 €	398.00 €	80.00 €
Particulier et association extérieur	517.00 €	362.00 €	661.00 €	34.00 €	34.00 €	139.00 €	345.00 €	69.00 €
Professionnel extérieur à Louannec avec entrée ou repas payant	716.00 €	501.00 €	915.00 €	47.00 €	47.00 €	192.00 €	477.00 €	96.00 €

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 21/12/2021](#)

Délibération n° 2021-12-15-02

Réfection des vestiaires-tribunes du Stade

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 novembre 2021 actant la fin du projet de complexe sportif à Poulajou.

Les vestiaires-tribunes existants sont dans un état vétuste, il va falloir envisager une réfection des équipements. Le Maire propose de constituer une commission chargée de mener une réflexion sur la réfection du stade.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer une Commission « Stade » sous la vice-présidence de Mickaël ALLAIN, conseiller délégué aux sports, qui sera chargée de mener une réflexion sur les possibilités de réfection du stade.

Les conseillers(ères) intéressés(ées) pourront participer à la réflexion et prendre part à la commission en s'inscrivant auprès de la Mairie ou de Mickaël ALLAIN.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 16/12/2021](#)

Délibération n° 2021-12-15-03

Dépôt permis de construire au Camping

Le Maire propose de réaliser un abri pique-nique sur la « plage verte » du Camping Municipal. La construction légère de 95 m² sera en zone Nti et hors de la bande des 100 mètres. Elle sera réalisée en bois, ouverte sur 2 côtés et couverte.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Est favorable à la construction d'un abri pique-nique au Camping Municipal.
Autorise le Maire à signer et à déposer la demande de permis de construire.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 16/12/2021](#)

Délibération n° 2021-12-15-04

Personnel Communal

Le Maire expose les besoins en personnel communal :

- Création d'un poste d'adjoint technique pour l'entretien des bâtiments et aide cantinière (Mairie - salle des sports – cantine) : pérennisation dans l'emploi d'un agent contractuel
- Départ en retraite du responsable des espaces verts : Recrutement au 1^{er} mars - appel à candidature aux grades d'agent de maîtrise ou agent de maîtrise principal
- Remplacement d'un agent parti en disponibilité puis radié des cadres, au service bâtiment. Recrutement au 1^{er} mars – appel à candidatures aux grades d'adjoint technique, adjoint technique principal 2^{ème} ou 1^{ère} classe et agent de maîtrise.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de :

- Créer un poste d'adjoint technique pour l'entretien des bâtiments et aide cantinière.
- D'ouvrir les candidatures pour remplacer l'agent responsable des espaces verts aux grades d'agent de maîtrise ou agent de maîtrise principal
- D'ouvrir les candidatures pour remplacer l'agent radié des cadres au service bâtiment, aux grades d'adjoint technique, adjoint technique principal 2^{ème} et 1^{ère} classe et agent de maîtrise.

DE FIXER, dans l'attente des recrutements, le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	Nombre
Administratif	Attaché territorial	Attachée principale	1
	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	1
	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal 1ère classe	1
		Adjoint Administratif principal 2ème classe	1
		Adjoint Administratif 28/35	1
Technique	Ingénieur Territorial	Ingénieur Territorial	1
	Agent de Maitrise	Agent de Maitrise Principal	2
		Agent de Maitrise	5
	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 1ère classe	1
		Adjoint Technique Principal 2ème classe	3
		Adjoint Technique Principal 2è Cl. 18/35	1
		Adjoint Technique	8
Médico-social	ATSEM	ATSEM principal de 1 ère classe	2
Sportive	Educateur APS	Educateur APS Principal de 1ère classe	1

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 16/12/2021](#)

Délibération n° 2021-12-15-05

Convention territoriale globale LTC / CAF

Par délibération en date du 2 février 2021, Lannion - Trégor Communauté a lancé l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale qui doit être signée avec la CAF et l'ensemble des communes du territoire avant le 31 décembre 2021.

Pour rappel, la CAF des Côtes d'Armor, conformément aux directives de la CNAF, doit mettre en œuvre avec les EPCI du département et leurs communes à partir du 1^{er} janvier 2022, une contractualisation pluriannuelle. Jusqu'alors cette contractualisation était périmétrée et concernait exclusivement les politiques Petite enfance, Enfance, Jeunesse. Elle donnait lieu à la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse.

A partir du 1^{er} janvier 2022, elle doit se traduire par l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG) portant sur des enjeux communs à la CAF et aux collectivités.

Sur le territoire de Lannion – Trégor Communauté, la CTG propose aux communes, à l'EPCI et la CAF de travailler conjointement 3 enjeux identifiés dans le cadre d'un diagnostic préalable issu du projet de territoire approuvé par le Conseil communautaire en juin 2021 et complété par un portrait de territoire élaboré par la CAF des Côtes d'Armor :

- L'animation de la vie sociale
- Les solutions innovantes en matière de logements
- L'accès aux droits et aux services

L'Analyse des Besoins Sociaux, en cours d'élaboration et pilotée par le CIAS de LANNION-TREGOR Communauté, permettra d'identifier les enjeux sociaux du territoire et des pistes de travail pour la rédaction des schémas Petite enfance, Enfance, Jeunesse et Accompagnement des Personnes âgées.

La Convention Territoriale Globale doit faire l'objet d'une signature par la CAF des Côtes d'Armor, les communes du territoire et Lannion – Trégor Communauté avant le 31 décembre. Dans la perspective de cette échéance qui conditionne l'octroi par la CAF des Côtes d'Armor des financements liés aux politiques Petite enfance, Enfance, Jeunesse, il convient que les maires du territoire et le Président de LANNION-TREGOR Communauté soient autorisés par délibération de leur assemblée à signer la Convention territoriale Globale (*Projet de CTG en annexe*).

VU la délibération 2021_0017 du Conseil communautaire de LANNION-TREGOR Communauté en date du 2 février 2021, approuvant l'accord de méthode préalable à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre LANNION – TREGOR Communauté et la CAF des Côtes d'Armor,

Le Conseil municipal est invité à :

- Approuver les enjeux et objectifs de la Convention Territoriale Globale,
- Autoriser le maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve les enjeux et objectifs de la Convention Territoriale Globale,**
- **Autorise le maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale.**

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 16/12/2021](#)

Délibération n° 2021-12-15-06

Changement d'adresse

Monsieur LAMIABLE a récemment acquis la maison située « 4 rue Fulgence Bienvenue » dans la zone artisanale. Cette maison est restée à l'adresse d'origine « Rue de Tréguier » avant la réalisation de la zone.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de modifier l'adresse de la maison appartenant à Monsieur LAMIABLE et cadastrée section OA n° 893, au « 4 rue Fulgence Bienvenue » à Louannec.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 16/12/2021](#)

QUESTIONS DIVERSES :

[Délibération n° 2021-12-15-07](#)

Commissions Municipales

Suite à la démission de Mme Audrey SALIOU et à l'installation de Mme Catherine ROLLAND, celle-ci souhaite intégrer les commissions « Social-Culture » et « Tourisme-Camping ».

Le conseil municipal valide la composition des commissions municipales comme suit :

MARCHES PUBLICS	CCAS
TITULAIRES	LEGENDRE Karine
1 - CRAVEC Sylvie	PAGE Dany
2 - BACUS Marc	GANNAT Dominique
3 - RICHARD Marie-Paule	LE MORVAN Céline
SUPPLEANTS	BACUS Marc
1 - PARZY Guy	
2 - ZEGGANE Emilie	
3 - PENNEC Maurice	

FINANCES (1)	ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE URBANISME (3)	TOURISME CAMPING (5)	SOCIALE CULTURE (7)
BACUS Marc	RENAUD Eric	PARZY Guy	LEGENDRE Karine
MC. ZUINGHEDAU	M.ALLAIN	MP.RICHARD	R.ESNAULT
D. PAGE	MP.RICHARD	D.COLAS	C.HAMANT
M. ALLAIN	S.CRAVEC	S.CRAIGNOU	E.ZEGGANE
K. LEGENDRE	S.CRAIGNOU	D.GANNAT	C.LE MORVAN
G. PARZY	D.GANNAT	M.PENNEC	G.PARZY
C. LE MORVAN	D.PAGE	M.ALLAIN	MC. ZUINGHEDAU
E. ZEGGANE	D.ROLLAND	K.LEGENDRE	M.BACUS
B. MULE (titulaire) / A. MICHEL (suppléant)	M.PENNEC	C.ROLLAND	D.PAGE
	E.ZEGGANE		D.GANNAT
	C.HAMANT		S.CRAIGNOU
	E.COIGNEAU		C.ROLLAND (titulaire) / B. MULE (suppléant)
	R.ESNAULT		
	MC. ZUINGHEDAU		
	A. MICHEL		

TRAVAUX-MATERIEL-BATIMENT-VOIRIE (2)	ANIMATION et SPORTS (4)	ENFANCE / JEUNESSE SCOLAIRE (6)	COMMUNICATION (8)
CRAVEC Sylvie	M.ALLAIN	ZEGGANE Emilie	PARZY Guy
E. COGNEAU	D.GANNAT	E.COGNEAU	M.PENNEC
M. PENNEC	D.COLAS	C.LE MORVAN	R.ESNAULT
D. ROLLAND	K.LEGENDRE	D.PAGE	D.GANNAT
G. PARZY	D.ROLLAND	MC. ZUINGHEDAU	E.RENAUD
K. LEGENDRE	C.HAMANT		D.COLAS
E. RENAUD	E.RENAUD		MP.RICHARD
D. GANNAT	E.ZEGGANE		
MP. RICHARD	B. MULE		
A. MICHEL (titulaire) / B. MULE (suppléant)			

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 16/12/2021](#)

Délibération n° 2021-12-15-08

Tarif Mobil-Home COS LP/FT

Le Comité des Œuvres Sociales de La Poste et France Telecom dispose d'un mobil-home sur le camping municipal. La commune gère les arrivées-départs et l'entretien du mobil-home.

Compte tenu des prestations, Marc BACUS, adjoint aux finances propose de fixer la participation annuelle, comprenant la location de la parcelle et les prestations, à 3 260 € pour 2022.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer à 3 260 € la participation annuelle 2022 du COS LP/FT pour la location de l'emplacement et les prestations.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le COS LP/FT fixant les modalités d'intervention.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 16/12/2021](#)

Délibération n° 2021-12-15-09

Convention publicité Minibus avec l'USPL

Lors de sa séance du 29 janvier 2020 le Conseil Municipal a accepté de cautionner le prêt de l'USPL pour l'acquisition d'un minibus et réserver un espace publicitaire pour le Camping Municipal d'une valeur de 500 € pour 4 années.

Le projet ayant pris du retard sur l'année 2020, l'USPL propose une convention pour un encart publicitaire sur le minibus d'une valeur de 500 € pour les 5 années à venir : 2022-2023-2024-2025-2026.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Réserve un encart publicitaire pour le camping municipal d'une valeur de 500 € pour les 5 années à venir.

Autorise le Maire à signer la convention.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 16/12/2021](#)

Délibération n° 2021-12-15-10

Décision Modificative au Budget du Camping Municipal

Marc BACUS, adjoint aux finances, présente le manque de crédits au compte 6215 – personnel affecté par la commune, qui permet au budget Camping de reverser au budget Commune la part affectée à la mise à disposition du personnel et du matériel au Camping Municipal.

Les recettes du Camping étant supérieures à celles estimées, il propose le virement de crédits suivant :

- D- Chapitre 012 – Charges de personnel (compte 6215) : + 3 500.00 €
- R- Chapitre 70 – Produits de services (compte 706) : + 3 500.00 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE la décision modificative n° 1 du budget Camping Municipal comme suit :

CAMPING MUNICIPAL	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT	0.00	3 500.00	0.00	3 500.00
D- 6215 personnel affecté par la commune		3 500.00		
012 - Charges de personnel	0.00	3 500.00		
R- 706 Prestations de services				3 500.00
70 - Produits de services				3 500.00
TOTAUX	3 500.00			3 500.00

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 16/12/2021](#)

Délibération n° 2021-12-15-11

Informations du Maire sur ses délégations

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités,

VU La délibération en date du 25 mai 2020 accordant au Maire la délégation prévue à l'article L.2122.-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les actions intentées contre elle ;

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions suivantes :

- **2021/007** : **Considérant** le recours déposé par Monsieur Bernard MULE contre la délibération n° 2021-09-29-16 relative au permis de construire n° 02213421 C0023 – SVILARICH Nicolas.

Le Maire décide de confier à Maître Jean-François ROUHAUD, avocat du Cabinet LEXCAP, demeurant « Immeuble le Papyrus – 29 rue de Lorient – 35000 RENNES », le soin de l'assister et de le conseiller devant le Tribunal Administratif de Rennes à l'occasion du recours cité ci-dessus. Cette assistance consiste à représenter la commune devant le tribunal administratif en défendant la légalité de La délibération attaquée. A cette fin, le cabinet analysera le dossier, rédigera le ou les mémoires utiles et représentera la commune aux audiences.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 16/12/2021](#)

SIGNATURES :

NOM - Prénom Fonction	Pouvoir	Signature
ÉGAULT Gervais Maire		
BACUS Marc 1 ^{er} Adjoint au Maire		
CRAVEC Sylvie 2 ^{ème} Adjointe au Maire		
PARZY Guy 3 ^{ème} Adjoint au Maire		
LEGENDRE Karine 4 ^{ème} Adjointe au Maire		
RENAUD Éric 5 ^{ème} Adjoint au Maire		
ZEGGANE Émilie 6 ^{ème} Adjointe au Maire		
PENNEC Maurice Conseiller Municipal		
LACROIX-ZUINGHEDAU Marie-Christine Conseillère Municipale	Éric RENAUD	
GANNAT Dominique Conseillère Municipale		
RICHARD Marie-Paule Conseillère Municipale	Dominique COLAS	

PAGE Dany Conseillère Municipale	Marc BACUS	
COLAS Dominique Conseiller Municipal		
ROLLAND Daniel Conseiller Municipal		
CRAIGNOU Sabine Conseillère Municipale	Gervais ÉGAULT	
HAMANT Catherine Conseillère Municipale		
ALLAIN Mickaël Conseiller Municipal		
COGNEAU Emmanuel Conseiller Municipal		
ESNAULT Régis Conseiller Municipal		
LE MORVAN Céline Conseillère Municipale		
MULÉ Bernard Conseiller Municipal		
MICHEL André Conseiller Municipal		
ROLLAND Catherine Conseillère Municipale		